

Bécancour, le 10 novembre 2017

*Madame Luce Asselin, sous-ministre associée à l'Énergie et aux Mines
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e avenue Ouest, bureau A-407
Québec, Qc
G1H 6R1*

Objet : Commentaires sur les projets de règlements de la Loi sur les hydrocarbures

Madame,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de nos commentaires sur les projets de règlements publiés dans la Gazette officielle du Québec, le 20 septembre dernier.

Le 7 octobre, nous avons participé, à Québec, à une manifestation citoyenne contre ces projets de règlements. Nous vous demandons maintenant de les retirer car ils mettent littéralement nos milieux de vie et nos milieux naturels à la disposition des gazières et des pétrolières.

Le rapport du BAPE 2014 sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent contient tous les arguments que nous pourrions énumérer ici contre l'extraction et l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste par les procédés connus, quel que soit le nom que le gouvernement veut donner à ces procédés.

En plus des nombreux risques liés localement à cette industrie là où elle s'implante, il faut tenir compte de la nécessité pour la planète de diminuer rapidement la production et la consommation d'énergies fossiles. Le Québec a, comme les autres nations, une responsabilité dans cet enjeu.

Par ailleurs, il est inacceptable que les Québécois se retrouvent locataires de leurs propres terres et terrains. Ils n'ont jamais autorisé leur gouvernement à vendre des permis sur leur sous-sol et encore moins à transformer ces permis en droits réels immobiliers. C'est pourtant ce qui nous guette si ces règlements sont adoptés et si la Loi sur les hydrocarbures entre en vigueur.

Enfin, il n'y a pas d'acceptabilité sociale au Québec pour le développement de la filière des hydrocarbures.

Le développement de cette industrie doit donc être empêché. Des modifications aux projets de règlements dont il est ici question ne changeront rien à notre opposition à cette filière.

En plus du retrait de ces projets de règlements, nous vous demandons donc de suspendre l'application de la Loi sur les hydrocarbures jusqu'à ce qu'un nouveau cadre réglementaire soit élaboré pour interdire les forages, qu'ils soient faits par fracturation ou autrement.

Nous vous remercions de votre attention.

Danielle Rochette